

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 074-217400613-20251117-DEL502025-AR



Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire le dix novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Gilles ARDIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN

EXERCICE :

12

NOMBRE DE CONSEILLERS

PRESENTS ET REPRESENTES :

11

DELIBERATION

RECEPTIONNEE EN

PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :

Gilles ARDIN, Serge BELLEVILLE, Benoît BIBOLLET, Marie-Françoise CHARVIN, Gyliane CLERC, Georges HIERSO, Oumbarka LEGUESDRON, Isabelle LYONNAZ-PERROUX, Jérôme REGAT, Gérard VORLET.

ONT DONNE PROCURATION :

Agnès GUILLAUD-SAUMR à Georges HIERSO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Christelle DEBROUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jérôme REGAT

DÉLIBÉRATION N°50/2025 - PROPOSITION DE PRESTATIONS EN URBANISME - URBANISME EXPERTISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison des mouvements du personnel, les services de la commune manque de moyens pour répondre aux demandes d'urbanisme. Il informe les membres du Conseil municipal de la proposition d'assistance de la SASU URBANISME EXPERTISE dans le cadre d'intervention à distance et en présentiel, afin de répondre au besoin temporaire de la commune pour le 1^{er} trimestre 2026.

Présentation des prestations proposées en urbanisme :

- **Intervention à distance :**
 - La vérification quotidienne des notifications et de la réception des dossiers d'urbanisme par le SVE ;
 - Le contrôle et le référencement des pièces déposées ;
 - Le dépôt des pièces sur PLATAU ;
 - La notification des dossiers réceptionnés au service instructeur du Grand Annecy ou à la Mairie de Chapeiry (selon le projet et la volonté des élus).

Mission hebdomadaire	250 €
----------------------	-------

- **Intervention en présentiel**
 - La saisie des dossiers papier dans le logiciel Next'ADS ;
 - Les rendez-vous avec les élus et les porteurs de projet pour un appui en matière de conseil technique et juridique sur les problématiques d'urbanisme rencontrées par la collectivité.

Mission demi-journée	250 €
----------------------	-------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

S²LOW

ID : 074-217400613-20251117-DEL502025-AR

Considérant qu'URBANISME EXPERTISE propose des interventions pour ass
Considérant que la Commune doit, dans certaines situations, répondre à un besoin temporaire et pouvoir faire face rapidement au remplacement d'agents titulaires indisponibles ;
Considérant le devis d'URBANISME EXPERTISE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu cet exposé, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis transmis par URBANISME EXPERTISE conclue pour la période du premier trimestre, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026 ;
- **DE PREVOIR** au budget 2026 les crédits afférents à l'utilisation de ce service.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La Secrétaire de séance



Le Maire

